CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication : 24 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Emilie MORIN, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Justine ROY, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Éric PREVOST, Loetitia TRUTET, Jérôme GRELET.

Excusé : Daniel JOLLIT

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Corinne GUYON donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261118-DE-2026-10-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-10-04 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA COLLECTIVITÉ CIAS DU HAUT VAL DE SÈVRE BUDGET 40100 POUR L'EXERCICE 2026
Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-Président délégué expose au Conseil Communautaire que le budget CIAS du Haut Val de Sèvre doit verser une subvention, pour la partie sociale, dans le cadre du fonctionnement de l'épicerie solidaire installée sur le territoire du Haut Val de Sèvre.
Le versement de cette subvention nécessite une participation du budget principal de la Communauté de Communes à hauteur de 50 000€ maximum pour l'année 2026.
Le montant de cette subvention était prévu au budget primitif de l'exercice 2026 du budget 400 00 Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la subvention d'investissement de 50 000€ maximum du budget 400 00 Communauté de Communes Haut Val de Sèvre vers le budget 401 00 CIAS du Haut Val de Sèvre pour l'exercice 2026
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre